

Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2025 Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le SMTBA a adopté la nomenclature budgétaire M43 au 1er janvier 2017 et l'exercice 2025 est le premier pour lequel le syndicat vote un Compte Financier Unique.

La nouvelle présentation des comptes locaux vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Présentation du Compte Financier Unique 2025 Budget principal du SMTBA

1- Section de fonctionnement

1.1 – Résultat 2025

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025 en €

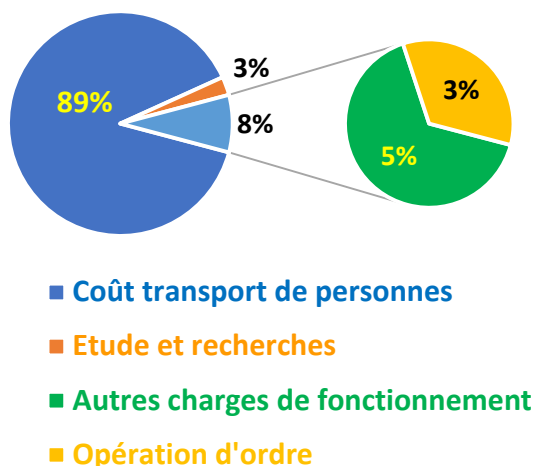
Recettes de fonctionnement	17 693 493,48
Dépenses de fonctionnement	- 16 655 059,50
Résultats de l'exercice 2025	1 038 433,98
Résultat reporté 2024	6 215 793,06
Excédent de section 2025	7 254 227,04

1.2 – Analyse

1.2.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2025	En %
011	Coût du transport de personnes	14 840 160,08	89,10%
011	Etudes et recherches	444 824,04	2,67%
011	Frais de fonctionnement	66 292,63	0,40%
012	Charges de personnels	173 885,08	1,04%
65	Charges de gestion courante	629 215,83	3,78%
66	Charges financières (intérêts)	21 551,93	0,13%
67	Charges exceptionnelles	11 341,57	0,07%
042	Opérations d'ordre	467 78,34	2,81%
Total dépenses de fonctionnement		16 655 059,50 €	

Répartition des dépenses de fonctionnement



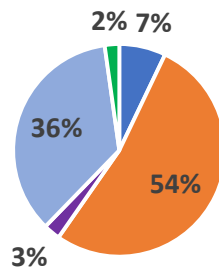
Commentaires :

- Le coût du transport de personnes représente **89,10 %** des dépenses de fonctionnement, soit 14 840 160,08 €
- Les études et recherches pour l'amélioration du réseau transport représentent **2,67 %** du total des dépenses, soit 444 824,04 €
- Les frais de personnels représentent **1,04 %** soit 173 885,08 €
- Les charges de gestion courante représentent **3,78 %** des dépenses soit 629 215,83 €, dont :
 - 130 011,61 € concernant les systèmes informatiques de billetterie et de contrôle,
 - 160 500,00 € de subventions versées (GIHP, Festival du cinéma et Partageons la route en Cévennes)
 - 32 704,22 € d'indemnités élus
- La charge financière (intérêts de la dette) représente **0,13 %** des dépenses soit 21 551,93€
- Les opérations d'ordre concernant les amortissements représentent 2,81 % des dépenses, soit 467 78,34 €

1.2.2 - Les recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2025	En %
70	Recettes transport voyageurs	1 252 116,25	7,08%
73	Versement mobilité ACOSS et MSA	9 620 367,03	54,37%
74	Versement Ministère des transports	163 305,00	0,92%
74	Dotation transfert de service – Région Occitanie	6 288 798,39	35,54%
74	Dotation Alès Agglomération et communes	213 437,57	1,21%
75	Participations Gare routière	55 655,07	0,31%
77	Opération de cession billettique	20 585,17	0,12%
77	Divers remboursements / participations	72 421,00	0,41%
042	Opérations d'ordre	6 808,00	0,04%
Total recettes de fonctionnement		17 693 493,48 €	

Répartition des recettes de fonctionnement



- Recettes transport voyageurs
- Versement mobilité ACOSS
- Versement Ministère des transports et MSA
- Dotation transfert de service - Région Occitanie
- Autres versements et dotations

Commentaires :

- Les recettes provenant de la vente de titres de transport représentent **7,08 %** des recettes du SMTBA, soit 1 252 116,25 €.
- Le versement mobilité représente **54,37 %** des recettes totales soit 9 620 367,03 €. Il est complété d'un versement du Ministère des transports représentant **0,92 %**, soit 163 305,00 €.
- La dotation de transfert de service de la région Occitanie représente **35,54 %** des recettes soit 6 288 798,39 €.
- Divers autres versements et dotation complètent les recettes pour **2,09 %** soit 368 906,81 €.

1.2.3 – résultats de la section de fonctionnement

Sur le seul exercice 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de **1 038 433,98 €**, auquel s'ajoute 6 215 793,06 € de reprise d'excédent de fonctionnement 2024.

Ce résultat de fonctionnement permet de financer la section d'investissement.

2- Section d'investissement

2.1 – Résultat 2025

Résultats d'investissement pour l'année 2025 en €

Recettes d'investissement	467 788,34
Dépenses d'investissement	- 649 356,01
Résultats de l'exercice 2025	- 181 567,67
Résultat reporté 2024	2 159 054,70
Restes à réaliser	- 2 608 332
Déficit d'investissement 2025	- 630 844.97

2.2 – Analyse

2.2.1 - Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

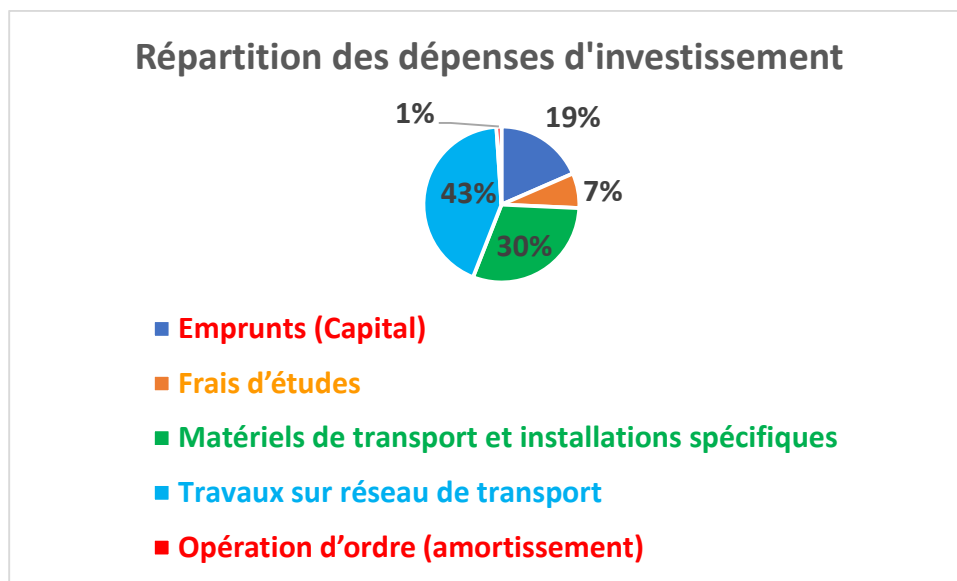
Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 030-200003325-20260629-CS2026_02_06B-BF



Chap.	Intitulé	Réalisé 2025	En %
16	Emprunts (Capital)	119 925,75	18,46%
20	Frais d'études	47 344,55	7,29%
21	Matériels de transport et installations spécifiques	196 152,60	30,21%
23	Travaux sur réseau de transport	279 125,11	42,99%
040	Opération d'ordre (reprise subv. transférables)	6 808	1,05%
Total dépenses d'investissement		649 356,01 €	



Commentaires :

- Le remboursement du capital des emprunts représente **18,46 %** des dépenses d'investissement soit 119 925,75 €
- Les dépenses d'équipement d'investissement (frais d'études, matériels de transport et travaux réseaux) représentent **80,50 %** des dépenses soit 522 622,26 €
- Les opérations d'ordre pour la reprise des subventions transférables représentent **1,05%** soit 6 808 €

A noter : Au budget primitif du SMTBA, il avait été ouvert un crédit de 2 050 000 € pour l'achat de bus électriques. Ce crédit est inscrit en reste à réaliser en 2026. Ces bus ne sont pas livrés à ce jour.

2.2.2 - Les recettes d'investissement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2025	En %
040	Opérations d'ordre amortissement	467 788,34	100%
13	Subventions d'investissement reçues	0	0%
Total recettes d'investissement		467 788,34 €	

Commentaires :

Les recettes d'investissement sont constituées des opérations d'ordre pour 467 788,34 €. Le syndicat ne dispose pas d'autres recettes propres en 2025.

2.2.3 – résultats de la section d'investissement

Sur le seul exercice 2025, la section d'investissement est déficitaire de **- 181 567,67 €**. En tenant compte des résultats cumulés des exercices précédents, ainsi que des restes à réaliser de 2025 sur 2026, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de **- 630 844,97 €**.

3- Données synthétiques du Compte financier Unique 2025

3.1 – Résultats 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 273 273,30	17 254 035,00	22 527 308,30
	Recettes réalisées	467 788,34	17 693 493,48	18 161 281,82
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	7 432 328,00	23 469 828,06	30 902 156,06
	Dépenses réalisées	649 356,01	16 655 059,50	17 304 415,51
	Reste à réaliser	2 608 332,00	0,00	2 608 332,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercices	-181 567,67	1 038 433,98	856 866,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	2 159 054,70	6 215 793,06	8 374 847,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	1 977 487,03	7 254 227,04	9 231 714,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-2 608 332,00	0,00	-2 608 332,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-630 844,97	7 254 227,04	6 623 382,07

L'exercice 2025 dégage un excédent cumulé de **6 623 382,07 €**.

3.2 – Etat de l'endettement annuel

Le capital restant dû par le SMTBA au 31 décembre 2025 est de **471 731,66 €** et se décompose comme suit :

Objet emprunt	Montant emprunt initial	Capital restant dû au 31/12/2025
118/01PPTA018PR	300 000,00	65 946,07
119/A1709820000	500 000,00	109 307,85
141/4202991	500 000,00	146 367,82
144/0033145N	500 000,00	150 109,92
	1 800 000,00	471 731,66

3.3 – Ratios d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

Epargne de gestion 2025 : **1 500 381,08 €**

Epargne brute 2025 (CAF) : **1 478 829,15 €**

(Epargne de gestion diminuée des intérêts de la dette)

La CAF est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Epargne nette 2025 (CAF nette) : **1 358 903,40 €**

(Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette)

Capacité de désendettement : **0,3 ans**

(Encours de la dette divisé par épargne brute)

3.4 – Effectif du SMTBA

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

Grade	Titulaire	Temps complet	Effectif
Adjoint administratif	Oui	Oui	1
Adjoint administratif	Non	Non	3

* * *